

Appel à communications

Les certifications en langues dans le secteur LANSAD

Journée d'études organisée par le Centre Interlangues Texte Image Langage (EA 4182) – Université de Bourgogne

Vendredi 13 novembre 2015

Coordination scientifique : Didier Carnet, Jean-Pierre Charpy,
Laurent Gautier

Dans le monde de la communication globale internationale, les employeurs ou les institutions qui souhaitent connaître le niveau de compétence linguistique en langues vivantes de locuteurs non natifs ont généralement recours à des tests de compétence généralistes comme le TOEFL (*Test of English as a Foreign Language*) ou encore le TOEIC (*Test of English for International Communication*), un test à orientation plus sensiblement commerciale, pour l'anglais, les certificats ou le *Test DaF* du *Goethe Institut* pour l'allemand, ou les diplômés *DELE* de l'*Instituto Cervantes* pour l'espagnol. Ces certifications permettent d'attester que les candidats ont atteint un certain niveau (le plus souvent indexé sur le CECRL) dans des compétences requises pour la vie de tous les jours et, parfois, sur leur lieu de travail, mais ils n'évaluent pas les compétences propres aux langues de spécialité.

La certification en langues de spécialité – à l'exception de quelques tests de niveau CLES 3 développés à Toulouse Purpan et du test hongrois PROFEX dans le domaine de l'anglais médical – reste largement inexplorée en dépit de la demande croissante des professionnels. Conscients de cette lacune, une équipe d'enseignants-chercheurs de l'EA 4182 de l'Université de Bourgogne travaillant dans le domaine des discours spécialisés propose de défricher le territoire de la certification en langues vivantes appliquées à divers contextes professionnels. Cet intérêt repose sur plusieurs expériences de projets européens (Leonardo ou KA2) dans le domaine :

- dans le domaine de la langue de la filière vitivinicole, le projet *VinoLingua*, développé en allemand, espagnol, français et italien entre 2010 et début 2013, qui visait à produire des matériaux d'apprentissage du discours de la dégustation et de la visite de domaine à destination des professionnels du secteur dès le niveau A1 et pour lequel s'est posé la question de la validation des compétences acquises ;
- dans le domaine de l'anglais médical, le projet *sTANDEM* (*sTANDARDISED language Examination for Medical purposes*), développé entre 2011 et 2014, dont l'objectif était d'évaluer et de valider les compétences langagières spécialisées des professionnels de santé dans les domaines de la médecine, de la pharmacie et des soins infirmiers, qui

proposait de mettre à disposition des professionnels de la communauté spécialisée un test sur mesure répondant à leurs besoins ;

- dans le domaine des langues pour le tourisme, enfin, le projet Tell Me A Story, développé de fin 2012 à fin 2014, qui ambitionnait de fournir à destination des guides touristiques des « anecdotes » de visite, en langues étrangères, sous une forme didactisée.

Dans le cadre général des Langues pour Spécialistes d'Autres Disciplines (LANSAD), l'une des principales questions qui se posent est celle des choix linguistiques, didactiques et culturels propres à ces certifications en langues de spécialité. Ce sont précisément ces choix qui seront au centre de la journée d'études. Les communications pourront ainsi aborder les aspects suivants, sans que cette liste soit limitative :

- quel seuil commun d'acceptabilité et de transgression éventuelle des normes du CECRL (par exemple l'indexation implicite des compétences en discours spécialisés [à partir de C1] sur les compétences en langue dite « commune » [jusqu'à B2]) ?
- les différences entre les tests de type TOEFL/TOEIC pour l'anglais et les tests de 4^{ème} générations indexés sur les besoins – ces tests posant la question de l'analyse des besoins dans les secteurs professionnels visés : par qui doivent-ils être définis ? sur la base de quelle méthodologie ?
- quelle place peut/devrait revenir aux certifications nationales, en particulier en discours spécialisés, par exemple, en France, dans le cas du CLES 3 ?
- comment situer le secteur LANSAD, et des niches parfois numériquement confidentielles, par rapport aux certifications transnationales aux objectifs fortement économiques ?
- quelle place accorder à l'ancrage culturel des spécialités et à l'évaluation de sa maîtrise par delà les objectifs communicationnels ?
- quelle place accorder à la certification dans d'autres langues que l'anglais ?
- quel rôle peuvent jouer les appels à projets européens dans ce secteur avec un focus particulier sur leurs débouchés, leur reconnaissance et la gestion potentielle de leurs résultats après la fin des financements ?
- quelle place accorder à la docimologie dans l'évaluation de ces certifications ?

Les chercheurs intéressés soumettront une proposition, composée d'un titre, d'un résumé argumenté d'environ 300- 450 mots et d'une bibliographie de 10 titres maximum d'ici **le 10 juin 2015**. La proposition sera envoyée, par mail, aux trois coordinateurs scientifiques de la journée : didier.carnet@u-bourgogne.fr - jean-pierre.charpy@u-bourgogne.fr - laurent.gautier@u-bourgogne.fr. Une notification d'acceptation sera donnée d'ici début juillet 2015.

La journée débouchera sur une publication sous forme de numéro spécial de revue à comité de lecture.